Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

États financiers annuels

31 décembre 2016

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En sa qualité de gestionnaire du Fonds, Harvest Portfolio Group Inc. a préparé les états financiers ci-joints, qui ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations figurant dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient les procédés appropriés permettant d'assurer la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements du gestionnaire. Les principales conventions comptables, qui s'appliquent au Fonds selon le gestionnaire, sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe du Fonds. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Son rapport est joint aux états financiers dont il fait partie intégrante.

Pour le compte de Harvest Portfolios Group Inc.,

(Signé) « Michael Kovacs »

Michael Kovacs
Président et chef de la direction

(Signé) « Daniel Lazzer »

Daniel Lazzer
Chef des finances

Oakville (Canada)
Le 27 mars 2017

Le 27 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Energy Leaders Plus Income ETF (anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)
(le « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(Signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE Au 31 décembre	2016		2015	
Actif				
Actif courant				
Placements	22 457 585	$	21 407 239	$
Trésorerie	488 049		238 314	
Dividendes à recevoir	59 912		80 950	
Souscriptions à recevoir	215 703		-	
	23 221 249		**21 726 503**	
Passif				
Passif courant				
Montants à payer à l'égard des titres achetés	215 163		-	
Distributions à payer (note 4)	209 097		226 145	
Montant à payer au titre des options vendues	68 959		-	
Moins-value latente sur contrats de change à terme (note 6)	395 270		289 117	
	888 489		**515 262**	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**22 332 760**	**$**	**21 211 241**	**$**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				
Série A	20 956 417	$	19 593 171	$
Série U (CAD)	1 376 343		1 618 070	
Série U (USD)	1 026 317		1 164 833	
Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)				
Série A	3 402 271		3 585 228	
Série U	160 770		212 170	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part				
Série A	6,16	$	5,46	$
Série U (CAD)	8,56		7,63	
Série U (USD)	6,38		5,49	

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Pour les exercices clos les 31 décembre	**2016**		**2015**	
Revenu				
Gain (perte) net sur les placements				
Dividendes	718 876	$	1 126 574	$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	(2 329 206)		(2 326 520)	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	6 910 039		(765 008)	
Gain (perte) net sur les placements	5 299 709		(1 964 954)	
Gain (perte) net sur les dérivés				
Gain (perte) net réalisé sur les options vendues	(249 127)		(89 155)	
Gain (perte) de change net réalisé	694 992		(4 456 903)	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	31 940		-	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change	(106 777)		(263 279)	
Gain (perte) net sur les dérivés	371 028		(4 809 337)	
Revenu total (net)	**5 670 737**		**(6 774 291)**	
Charges (note 5)				
Frais de gestion	198 563		271 507	
Retenues d'impôt	81 566		138 009	
Coûts des communications aux porteurs de parts	61 540		68 735	
Honoraires d'audit	30 799		30 452	
Honoraires des agents des transferts	21 136		20 489	
Droits de garde et frais bancaires	51 242		45 111	
Frais du comité d'examen indépendant	3 661		1 797	
Droits de dépôt	28 501		15 360	
Frais juridiques	11 216		9 333	
Coûts de transactions (note 8)	45 095		69 380	
Total des charges	**533 319**		**670 173**	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**5 137 418**	**$**	**(7 444 464)**	**$**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – **série A**	4 829 411	$	(7 248 799)	$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – **série U**	308 007		(195 665)	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – **série A (note 4)**	1,40	$	(2,00)	$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – **série U (note 4)**	1,79		(0,90)	

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES TOUTES SÉRIES Pour les exercices clos les 31 décembre	2016		2015	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	**21 211 241**	**$**	**31 851 548**	**$**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**5 137 418**	**$**	**(7 444 464)**	**$**
Transactions sur parts rachetables				
Produit des émissions de parts rachetables	6 976 290		-	
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	32 874		5 942	
Annulation de parts rachetables	(223 913)		(476 980)	
Rachat de parts rachetables	(8 084 514)		-	
Paiement aux porteurs de parts rachetables de fractions de parts sur les transferts de la série U à la série A	(25)		(11)	
Rémunération des placeurs pour compte	(199 016)		-	
Opérations des porteurs de parts – montant net	**(1 498 304)**	**$**	**(471 049)**	**$**
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Remboursement de capital	(2 517 595)		(2 724 794)	
Distributions totales aux porteurs de parts rachetables	**(2 517 595)**	**$**	**(2 724 794)**	**$**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	**22 332 760**	**$**	**21 211 241**	**$**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES SÉRIE A Pour les exercices clos les 31 décembre	2016		2015	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	**19 593 171**	**$**	**29 790 360**	**$**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**4 829 411**	**$**	**(7 248 799)**	**$**
Transactions sur parts rachetables				
Produit des émissions de parts rachetables	6 555 830		-	
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	32 874		5 942	
Annulation de parts rachetables	(223 913)		(468 796)	
Rachat de parts rachetables	(7 527 868)		-	
Transfert des parts rachetables de série U	254 438		45 166	
Rémunération des placeurs pour compte	(199 016)		-	
Opérations des porteurs de parts – montant net	**(1 107 655)**	**$**	**(417 688)**	**$**
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Remboursement de capital	(2 358 510)		(2 530 702)	
Distributions totales aux porteurs de parts rachetables	**(2 358 510)**	**$**	**(2 530 702)**	**$**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	**20 956 417**	**$**	**19 593 171**	**$**

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES SÉRIE U Pour les exercices clos les 31 décembre	2016		2015	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	**1 618 070**	**$**	**2 061 188**	**$**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**308 007**	**$**	**(195 665)**	**$**
Transactions sur parts rachetables				
Produit des émissions de parts rachetables	420 460		-	
Annulation de parts rachetables	-		(8 184)	
Rachat de parts rachetables	(556 646)		-	
Transfert de parts rachetables à la série A	(254 463)		(45 177)	
Opérations des porteurs de parts – montant net	**(390 649)**	**$**	**(53 361)**	**$**
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Remboursement de capital	(159 085)		(194 092)	
Distributions totales aux porteurs de parts rachetables	**(159 085)**	**$**	**(194 092)**	**$**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	**1 376 343**	**$**	**1 618 070**	**$**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE				
Pour les exercices clos les 31 décembre	**2016**		**2015**	
Activités d'exploitation				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 137 418	$	(7 444 464)	$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie				
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	2 329 206		2 326 520	
Gain (perte) réalisé sur les options vendues	249 127		89 155	
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(6 910 039)		765 008	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	(31 940)		-	
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur opérations de change	106 777		263 279	
Produit de la vente de placements	20 079 828		27 998 834	
Acquisition de placements	(17 064 901)		(20 677 722)	
Variation nette de l'actif et du passif sans effet sur la trésorerie	233 968		(17 883)	
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	**4 129 444**		**3 302 727**	
Activités de financement				
Produit des émissions de parts rachetables	5 347 500		-	
Paiement aux porteurs de parts rachetables de fractions de parts sur les transferts de la série U à la série A	(25)		(11)	
Annulation de parts rachetables	(223 913)		(476 980)	
Rachat de parts rachetables	(6 302 486)		-	
Rémunération des placeurs pour compte	(199 016)		-	
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables (après réinvestissement)	(2 501 769)		(2 720 308)	
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	**(3 879 709)**	**$**	**(3 197 299)**	**$**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	249 735		105 428	
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	238 314		132 886	
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**488 049**	**$**	**238 314**	**$**
Autres informations sur les flux de trésorerie				
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt*	658 348	$	965 728	$

*Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE
Au 31 décembre 2016

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen ($)	Valeur comptable ($)	En % de l'actif net
	ACTIONS			
	Énergie			
11 209	Anadarko Petroleum Corporation	931 438	1 048 169	4,7
13 605	Baker Hughes Inc.	827 891	1 185 377	5,3
21 923	BP PLC, CAAE	998 079	1 098 966	4,9
7 263	Chevron Corporation	970 629	1 146 403	5,1
17 768	ConocoPhillips	1 128 282	1 194 725	5,4
18 647	Devon Energy Corporation	1 012 848	1 142 050	5,1
8 433	EOG Resources Inc.	911 919	1 143 347	5,1
9 027	Exxon Mobil Corporation	979 374	1 092 657	4,9
17 063	Halliburton Company	1 005 946	1 237 706	5,5
13 456	Hess Corporation	874 532	1 124 034	5,0
39 083	Kinder Morgan, Inc.	1 239 032	1 085 458	4,9
10 813	Occidental Petroleum Corporation	1 080 051	1 032 890	4,6
9 537	Phillips 66	938 129	1 105 149	5,0
16 071	Royal Dutch Shell PLC, CAAE	1 165 870	1 171 998	5,2
10 019	Schlumberger Limited	1 063 642	1 127 950	5,1
18 450	Spectra Energy Corp.	791 884	1 016 664	4,6
24 904	Suncor Énergie Inc.	911 669	1 093 286	4,9
16 773	Total SA, CAAE	1 063 959	1 146 490	5,1
18 393	TransCanada Corporation	988 557	1 113 512	5,0
12 560	Valero Energy Corporation	892 052	1 150 754	5,2
	Total des actions	**19 775 783**	**22 457 585**	**100,6**

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)
Au 31 décembre 2016

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen ($)	Valeur comptable ($)	En % de l'actif net
	OPTIONS			
	Énergie			
(2 700)	Anadarko Petroleum Corporation - janv. 2017 @ 73 $ US	(5 401)	(2 498)	-
(2 000)	Baker Hughes Inc. - janv. 2017 @ 66 $ US	(3 639)	(3 299)	-
(2 000)	Baker Hughes Inc. - janv. 2017 @ 67,5 $ US	(2 811)	(1 864)	-
(3 200)	BP PLC - janv. 2017 @ 37 $ US	(2 357)	(3 819)	-
(2 100)	BP PLC - janv. 2017 @ 38 $ US	(1 047)	(1 070)	-
(1 400)	Chevron Corporation - janv. 2017 @ 119 $ US	(3 262)	(2 347)	-
(700)	Chevron Corporation - janv. 2017 @ 120 $ US	(1 472)	(807)	-
(5 200)	ConocoPhillips - janv. 2017 @ 53 $ US	(6 251)	(1 953)	-
(4 500)	Devon Energy Corporation - janv. 2017 @ 48 $ US	(7 795)	(3 379)	-
(2 400)	EOG Resources Inc. - janv. 2017 @ 105 $ US	(6 346)	(3 122)	-
(2 100)	Exxon Mobil Corporation - janv. 2017 @ 91,5 $ US	(3 302)	(2 169)	-
(2 500)	Halliburton Company - janv. 2017 @ 54,5 $ US	(3 950)	(3 856)	-
(1 600)	Halliburton Company - janv. 2017 @ 56 $ US	(2 372)	(1 287)	-
(3 100)	Hess Corporation - janv. 2017 @ 65 $ US	(7 631)	(3 908)	(0,1)
(11 600)	Kinder Morgan, Inc. - janv. 2017 @ 21,5 $ US	(6 389)	(3 578)	-
(2 600)	Occidental Petroleum Corporation - janv. 2017 @ 73,5 $ US	(3 518)	(2 476)	-
(2 700)	Phillips 66 - janv. 2017 @ 88 $ US	(5 417)	(3 349)	-
(3 800)	Royal Dutch Shell PLC - janv. 2017 @ 55 $ US	(3 879)	(3 822)	-
(1 400)	Schlumberger Limited - janv. 2017 @ 86,5 $ US	(2 850)	(1 521)	-
(900)	Schlumberger Limited - janv. 2017 @ 87,5 $ US	(1 608)	(603)	-
(5 400)	Spectra Energy Corp. - janv. 2017 @ 42 $ US	(4 171)	(2 535)	-
(3 200)	Suncor Énergie inc. - janv. 2017 @ 44 $ US	(2 816)	(2 368)	-
(2 100)	Suncor Énergie inc. - janv. 2017 @ 46 $ US	(714)	(357)	-
(2 700)	Total SA - janv. 2017 @ 50 $ US	(2 350)	(5 431)	(0,1)
(3 100)	TransCanada Corporation - janv. 2017 @ 62 $ US	(1 612)	(1 023)	-
(1 800)	Valero Energy Corporation - janv. 2017 @ 68,5 $ US	(4 025)	(4 104)	(0,1)
(1 800)	Valero Energy Corporation - janv. 2017 @ 70 $ US	(3 913)	(2 414)	-
	Total des options	**(100 898)**	**(68 959)**	**(0,3)**
	Total des placements	**19 674 885**	**22 388 626**	**100,3**
	Contrats de change à terme (note 6)		**(395 270)**	**(1,8)**
	Autres actifs moins les passifs		**339 404**	**1,5**
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**22 332 760**	**100,0**

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

NOTES ANNEXES

31 décembre 2016

1. INFORMATION GÉNÉRALE

L'Energy Leaders Plus Income ETF, anciennement l'Energy Leaders Plus Income Fund, (le « Fonds ») est une fiducie de placement créée sous le régime des lois de la province de l'Ontario aux termes de la déclaration de fiducie datée du 24 septembre 2014, date de création, dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activités importantes au sein du Fonds entre la date de création et le début des activités, le 21 octobre 2014. Le 21 octobre 2014, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne de 3 650 000 parts de série A à un prix unitaire de 10,00 $ pour un produit brut de 36 500 000 $ et de 218 170 parts de série U à 10,00 $ US par part pour un produit brut de 2 181 700 $ US (2 448 849 $ CA). Le 20 novembre 2014, une option de surallocation visant l'acquisition de 57 000 parts supplémentaires de série A a été exercée à un prix par part de 10,00 $, pour un produit brut de 570 000 $. Le 2 juin 2016, le Fonds a procédé à un placement secondaire de 775 000 parts de série A, à un prix unitaire de 6,00 $, pour un produit brut de 4 650 000 $. En lien avec ce placement secondaire une option de surallocation visant l'acquisition de 116 250 parts supplémentaires a été exercée à un prix par part de 6,00 $, pour un produit brut de 697 500 $. Le siège social du Fonds est au 710 Dorval Drive à Oakville (Ontario) L6K 3V7.

Les objectifs de placement du Fonds consistent à procurer aux porteurs de parts une possibilité d'appréciation du capital et des distributions mensuelles en espèces, ainsi qu'une volatilité d'ensemble des rendements du portefeuille inférieure à celle normalement connue en détenant directement les titres de capitaux propres de leaders du secteur de l'énergie. Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds investira en maintenant une pondération égale, dans un portefeuille composé des titres de capitaux propres de 20 leaders du secteur de l'énergie envisageables pour un placement, dont la capitalisation boursière atteint au moins 10 milliards $ US au moment de l'investissement.

Le 19 septembre 2016, les porteurs de parts de séries A et U ont approuvé la conversion du Fonds en fonds négocié en bourse (« FNB ») pour une entrée en vigueur le 24 octobre 2016 et le nom du Fonds a été remplacé par Energy Leaders Plus Income ETF. Les parts de série A et U se négocient depuis comme des parts de FNB, sous les symboles HPF et HPF.U respectivement. Les parts de série U sont destinées aux investisseurs qui souhaitent effectuer un placement en dollars américains. Elles n'étaient pas inscrites à la cote d'une bourse de valeurs antérieurement à la conversion.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (l'« IASB »). La publication de ces états financiers a été autorisée par Harvest Portfolios Group Inc. (le « gestionnaire ») le 27 mars 2017.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transaction concernant les actifs et passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris les placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les valeurs comptables de tous les autres actifs et passifs financiers au coût amorti se rapprochent de leur juste valeur en raison d'échéance à court terme. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé selon les IFRS.

Juste valeur des placements et instruments dérivés
Les placements et instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours boursier qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés pas des actions. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, les cours du marché ne sont pas faciles à obtenir doit correspondre à la juste valeur, déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres peut être déterminée à l'aide de modèles d'évaluation fondés en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec le cours de titres comparables ou similaires, l'obtention de renseignements liés aux évaluations auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques concernant un placement et le recours à d'autres indicateurs de valeur disponibles. Ces valeurs sont évaluées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimée des titres et des intérêts susmentionnés peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. Le risque de crédit perçu de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée jusqu'à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des parts rachetables
Selon les IFRS, la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers, à moins que certains critères soient respectés. Les parts du Fonds comprennent différents droits de rachat et dans certains cas s'établissent à 95 % de la valeur de marché des parts inscrites en bourse. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie
La trésorerie est constituée de dépôts.

Opérations de placement et constatation des revenus
Les gains (et les pertes) nets réalisés à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon le coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents
Les frais de gestion directement attribuables à une série sont imputés à cette série. Les frais d'exploitation, revenus, gains et pertes en capital réalisés et latents communs du Fonds sont habituellement répartis entre les séries proportionnellement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif à chacune. Les gains ou pertes réalisés ou latents sur contrats de change à terme sont affectés uniquement à la série A.

Conversion des devises
Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans les états du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements », respectivement. Les gains ou pertes de change réalisés ou latents sur des actifs, passifs et revenus, autres que des placements libellés en devises, sont inclus dans les états du résultat global, aux postes « Gain (perte) net de change réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change », respectivement. Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans les états de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Contrats de change à terme
Le Fonds conclura des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations de change. Leur juste valeur se base sur la différence entre le taux du contrat et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliquée au montant notionnel du contrat et ajustée du risque de contrepartie. À la liquidation du contrat, le gain (ou la perte) est comptabilisé à titre de gain (perte) net de change réalisé.

Compensation des instruments financiers
Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation de sorte que seul le solde net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ainsi qu'une intention de ne régler que le solde net, ou de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

Évaluation des parts rachetables
La valeur liquidative de chaque série à une date donnée correspond à la quote-part des actifs du Fonds revenant à chaque série moins la quote-part du passif du Fonds revenant à cette série, à l'exception des contrats à terme uniquement attribués à la série A, exprimée en dollars canadiens au taux de change applicable à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part seront calculées chaque jour ouvrable. « Jour ouvrable » s'entend d'un jour au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte.

Options
Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, ou pendant une période donnée, un nombre établi de titres ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une anticipation d'un prix futur des titres.

La prime reçue lors de la vente d'une option est enregistrée au coût dans les états de la situation financière, au poste « Montant à payer au titre des options vendues ». Tant que la position correspondant à l'option vendue est conservée, le passif associé aux options vendues est réévalué à un montant équivalant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain (ou perte) découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » dans les états du résultat global.

Le gain (ou la perte) enregistré à la vente ou à l'expiration des options est inclus dans les états du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (ou la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour une série donnée divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période visée pour la série concernée.

Impôt sur le revenu et autres impôts
Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Aux fins fiscales, le Fonds clôture son exercice au 31 décembre. La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement sur une durée indéfinie afin de réduire les gains en capital réalisés dans le futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être appliquées au revenu imposable des 20 années suivantes. À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds a enregistré des pertes autres qu'en capital de 304 418 $ et des pertes en capital nettes de 4 896 204 $ pouvant être reportées en avant aux fins fiscales.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et gains sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds sont généralement assujettis à la TVH au taux de 13 %. La TVH est calculée selon la résidence des porteurs de parts du Fonds à des moments précis, et non selon la localisation physique du gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

Estimations comptables et jugements critiques
Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

a) Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications et ne pas être contraignants et exécutables. Veuillez vous reporter à la note 7 pour de plus amples informations à propos de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

b) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants quant à l'activité du Fonds pour déterminer si le but de celui-ci est d'investir sur la base du rendement global pour l'application de l'option de la juste valeur en vertu de la norme IAS 39 Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Les jugements les plus significatifs qui ont été effectués visent notamment à déterminer si certains placements sont détenus à des fins de transaction et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

IFRS 9, Instruments financiers

La version définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 présente un modèle de classement et d'évaluation, un modèle de dépréciation prospectif unique fondé sur les « pertes attendues » et une approche substantiellement nouvelle de la comptabilité de couverture. Cette nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie et sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif est détenu. Ce nouveau modèle unique de dépréciation applicable à tous les instruments financiers exigera une comptabilisation plus dynamique des pertes de crédit attendues. Il apporte également des changements sur le plan du risque de crédit propre à l'entité en permettant d'évaluer le passif à la juste valeur, si bien que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à une entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. La norme IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 mais peut être adoptée plus rapidement. De plus, les changements concernant le crédit propre à une entité peuvent être appliqués plus rapidement de façon isolée sans changer les méthodes de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds est en train d'évaluer les effets de la norme IFRS 9.

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles d'une série, chacune représentant une participation indivise et égale dans l'actif net du Fonds. Sauf pour ce qui est prévu dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part donne droit à un vote à toutes les assemblées de porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds. Les parts des séries A et U se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles HPF et HPF.U respectivement. Avant la conversion, les parts de série U n'étaient pas négociées en bourse. Au 31 décembre 2016, les cours de clôture des parts des séries A et U s'établissaient à 6,16 $ et 6,43 $ US respectivement (5,17 $ pour la série A au 31 décembre 2015).

Après la conversion en FNB, le Fonds a annulé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Avant la conversion, le Fonds a été autorisé à acheter jusqu'à 358 735 parts de série A du Fonds à des fins d'annulation dans le cours normal des activités sur la Bourse de Toronto et sur d'autres marchés canadiens. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 40 900 parts de série A ont été achetées à des fins d'annulation pour un montant de 223 913 $ (72 300 parts pour un montant de 468 796 $ en 2015).

Souscriptions et rachats
Chaque jour ouvrable, un courtier ou souscripteur désigné peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre déterminé de parts du FNB. Un jour ouvrable s'entend d'un jour au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émettra ou rachètera au courtier ou au souscripteur désigné des parts, avant le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre

entier déterminé de parts émises ou rachetées un courtier ou souscripteur désigné doit effectuer, ou recevoir, le paiement, se composant :

(a) De valeurs mobilières et d'espèces pour un montant total équivalent à la valeur liquidative des parts rachetées; ou
(b) D'espèces pour un montant équivalent à la valeur liquidative des parts rachetées

Chaque jour ouvrable, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts en espèces ou échanger des parts contre des valeurs mobilières et des espèces. Les parts rachetées en espèces peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la Bourse de Toronto le jour effectif du rachat, dans la limite maximale de leur valeur liquidative. Les parts échangées contre des valeurs mobilières le seront sur la base d'un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat, moyennant le versement de valeurs mobilières et d'espèces. Les parts seront rachetées lors de l'échange.

Avant la conversion en FNB, les parts pouvaient être déposées pour rachat mensuel avant 17 h (heure de Toronto) le 10e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois applicable. Sur réception de l'avis de rachat par le Fonds, le porteur d'une part était admissible à recevoir un prix par part équivalant au montant le moins élevé entre :

(a) 95 % du cours sur le marché principal sur lequel les parts sont cotées durant la période de 20 jours ouvrables se terminant immédiatement avant la date de rachat mensuel; et
(b) 100 % du cours de clôture sur le marché principal sur lequel les parts sont cotées à la date de rachat mensuel.

Avant la conversion, les parts de série U pouvaient être rachetées ou converties en parts de série A sur une base mensuelle dans les mêmes conditions que celles applicables aux parts de série A. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 67 700 parts de série U ont été rachetées et annulées pour un montant de 556 646 $ (1 000 en 2015 pour un montant de 8 184 $) et 33 700 parts de série U ont été converties en 46 688 parts de série A pour un montant de 254 438 $ (5 000 en 2015 converties en 6 406 parts de série A pour un montant de 45 166 $).

Avant la conversion et en accord avec le prospectus du Fonds, en plus des droits de rachat mensuel, à partir d'avril 2016 des parts pouvaient être remises sur une base annuelle pour rachat à la valeur liquidative par part l'avant-dernier jour ouvrable d'avril, moyennant l'observation de la période d'avis de rachat exigé, les porteurs de parts recevant le paiement au plus tard le 15e jour ouvrable du mois suivant. Le 29 avril 2016, 986 010 parts de série A ont été rachetées et annulées pour un montant de 5 735 620 $ et 7 700 parts de série U ont été rachetées et annulées pour un montant de 57 443 $.

Les parts suivantes ont été émises, rachetées ou annulées au cours de l'exercice :

	Série A	**Série U**
Total des parts en circulation au 1 janvier 2015	**3 650 400**	**218 170**
Parts rachetables émises sur réinvestissement	722	-
Annulation des parts rachetables	(72 300)	(1 000)
Parts rachetables transférées entre séries	6 406	(5 000)
Total des parts en circulation au 31 décembre 2015	**3 585 228**	**212 170**
Parts rachetables émises	1 091 250	50 000
Parts rachetables émises sur réinvestissement	6 015	-
Parts rachetables rachetées	(1 286 010)	(67 700)
Annulation des parts rachetables	(40 900)	-
Transferts entre les séries	46 688	(33 700)
Total des parts en circulation au 31 décembre 2016	**3 402 271**	**160 770**

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 s'est élevé à 3 458 688 pour la série A (3 625 091 parts en 2015) et à 171 866 parts pour la série U (216 212 parts en 2015).

Distributions
Le Fonds s'efforce de procéder à des distributions mensuelles en espèces aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et de les verser au plus tard le 15e jour du mois suivant. Depuis novembre 2015, chaque année, le Fonds évalue,

à partir de ses observations de la conjoncture boursière, un montant de distribution pour l'année suivante et le communique. Le montant de distribution pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est établi à 0,0583 $ par part par mois (0,0583 $ US par part par mois pour la série U), soit 2 517 594 $ correspondant à 2 358 510 $ pour la série A et 159 085 $ pour la série U (2 530 702 $ pour la série A et 194 092 $ pour la série U en 2015).

Avant la conversion, le Fonds offrait aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir les distributions trimestrielles sous forme de parts supplémentaires des séries A ou U en souscrivant à un régime de réinvestissement des distributions qui visait à ce que les distributions en espèces effectuées par le Fonds soient, au choix du porteur de parts, automatiquement réinvesties en parts supplémentaires des séries A ou U au nom de ce porteur de parts aux termes de ce régime. Le réinvestissement des distributions pour les parts de série A était effectué par achat sur le marché ou par émission sur le capital autorisé du Fonds, en fonction du cours des parts de série A par rapport à la valeur liquidative et à la disponibilité de parts sur le marché. Le réinvestissement des distributions pour les parts de série U était effectué par émission sur le capital autorisé du Fonds à la valeur liquidative. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, un total de 6 015 parts de série A pour réinvestissement ont été émises sur le capital autorisé du Fonds (722 en 2015), toutes les autres provenant de rachats sur le marché. Aucune part de série U n'était inscrite au régime de réinvestissement. Une fois la conversion effectuée, le régime de réinvestissement des distributions a été annulé.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion et frais de service
Harvest Portfolios Group Inc. est le gestionnaire du Fonds et il lui incombe de gérer ou de faire gérer l'ensemble des activités et des opérations du Fonds ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a fait appel à Highstreet Asset Management Inc. (« Highstreet » ou « le gestionnaire des placements ») pour fournir au Fonds des services de gestion des placements jusqu'au 31 mars 2016, date de résiliation, et a versé à Highstreet des frais en contrepartie de ses services de conseils en placements, à même les frais qu'il reçoit du Fonds, lesquels sont calculés en fonction de l'actif net du Fonds. Le gestionnaire est admissible au versement d'une rémunération au taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds (taxes en sus), exigible mensuellement à terme échu. Avant la conversion, le calcul se basait sur la VL moyenne hebdomadaire.

Frais d'exploitation
Le Fonds est responsable des frais d'exploitation liés à la conduite de ses affaires, notamment les honoraires pour les services de garde, intérêts, taxes, frais juridiques et honoraires d'audit, honoraires de l'agent des transferts liés à l'émission et au rachat de parts, coûts des rapports financiers et autres communications, frais et dépenses liés au comité d'examen indépendant (« CEI »), notamment les frais des membres du CEI, et frais de conformité avec les lois, règlements et politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges pour le compte du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et se fait ensuite rembourser.

Autres charges
Le Fonds remboursera au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables que le gestionnaire a engagés pour rendre des services au nom du Fonds et en lien avec les tâches dont il doit s'acquitter pour le Fonds. Ces frais comprennent notamment les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et frais de conseils, le coût des administrateurs indépendants du gestionnaire et d'autres frais d'administration liés au placement continu et à d'autres obligations. Ces frais se sont élevés à 46 290 $ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (59 988 $ en 2015) et sont inclus dans les coûts des communications aux porteurs qui figurent dans les états du résultat global.

6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises pour les parts de séries A uniquement. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou précisée dans le contrat d'une devise sous-jacente, à un cours et à un moment déterminés. Leur valeur se base sur la différence entre le taux du contrat et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliquée au montant notionnel ajusté du risque de contrepartie. Les gains (ou pertes) latents sur le contrat à terme sont présentés dans la variation de la plus-value (moins-value) sur contrats de change à terme dans les états du résultat global et affectés à la série A jusqu'à ce que le contrat soit liquidé ou dénoué en partie.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, le Fonds avait conclu les contrats de change à terme suivants :

Au 31 décembre 2016					
Contrepartie	**Date de dénouement**	**Monnaie achetée**	**Monnaie vendue**	**Gain (perte) latent**	**Prix au contrat**
Banque Nationale notation A	20 janvier 2017	8 982 405 $ CA	6 850 000 $ US	(201 784) $	0,7626
Banque Royale du Canada notation AA-	20 janvier 2017	8 981 412 $ CA	6 850 000 $ US	(202 777) $	0,7627
Banque Royale du Canada notation AA-	20 janvier 2017	947 821 $ CA	700 000 $ US	9 291 $	0,7385
Total		**18 911 638 $ CA**	**14 400 000 $ US**	**(395 270) $**	

Au 31 décembre 2015					
Contrepartie	**Date de dénouement**	**Monnaie achetée**	**Monnaie vendue**	**Gain (perte) latent**	**Prix au contrat**
Banque Royale du Canada notation AA-	13 janvier 2016	19 991 488 $ CA	14 600 000 $ US	(289 117) $	0,7303

Compensation de contrats de change à terme
En 2016, le Fonds a reçu un versement en devises pour ses contrats de change à terme qui ne respectait pas les critères exigés pour effectuer une compensation aux états de la situation financière. Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers comptabilisés qui n'ont pas été compensés au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2015, il n'y avait aucun montant relié pour compensation.

31 décembre 2016			
Actifs et passifs financiers	**Actifs bruts (passifs)**	**Montant admissible à compensation**	**Montants compensés nets**
Actifs dérivés	9 291 $	(9 291) $	-
Passifs dérivés	(404 561) $	9 291 $	(395 270) $

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à plusieurs risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire vise à atténuer ces risques en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui géreront les titres des portefeuilles du Fonds quotidiennement, en fonction des événements du marché et des objectifs de placement du Fonds. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également mis en place une structure de gouvernance qui supervise les activités de placement du Fonds et surveille sa conformité à la stratégie de placement énoncée et à la réglementation en matière de valeurs mobilières.

Autre risque de prix
L'autre risque de prix provient de la fluctuation des cours et de son effet sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. La situation du marché des actions, plutôt que le rendement individuel de chaque société, peut avoir une incidence sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds. La conjoncture économique et financière générale influe sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.
Au 31 décembre 2016, 100,6 % de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,9 % au 31 décembre 2015) se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice aurait augmenté ou diminué d'environ 1 122 879 $ (1 070 362 $ au 31 décembre 2015).

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Risque de change
Le risque de change provient du risque que la valeur d'un placement libellé dans une devise autre que la monnaie de fonctionnement du Fonds fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2016				
Devise :	**Exposition***	**Contrats à terme***	**Exposition nette***	**% de l'actif net**
Dollars américains	20 441 247 $	19 306 908 $	1 134 339 $	5,1

Au 31 décembre 2015				
Devise :	**Exposition***	**Contrats à terme***	**Exposition nette***	**% de l'actif net**
Dollars américains	19 317 168 $	20 280 605 $	(963 436) $	(4,5)

* En dollars canadiens

Les expositions non monétaire et monétaire au risque de change s'élèvent à 20 185 576 $ (19 130 430 $ au 31 décembre 2015) et à 255 671 $ (186 738 $ au 31 décembre 2015), respectivement.

Au 31 décembre 2016, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes les autres devises, tous les autres facteurs étant constants, l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 56 717 $ (48 172 $ au 31 décembre 2015) ou 0,3 % (0,2 % au 31 décembre 2015) sur la base de son exposition nette aux devises. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Le Fonds a conclu un contrat de change à terme couvrant en tout temps en dollar canadien la quasi-totalité de la valeur de la quote-part des placements du portefeuille revenant à la série A.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt provient de la possibilité qu'une variation des taux d'intérêt influe sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Le Fonds est exposé à un risque de taux d'intérêt lorsqu'il investit dans des instruments financiers portant intérêt. Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, le Fonds ne détenait aucun titre à revenu fixe ou instrument du marché monétaire. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas importante.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité se définit comme la possibilité qu'un fonds ne soit pas en mesure d'effectuer ses règlements ou de s'acquitter de ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, comme décrit dans la note 4. Le paiement des rachats étant principalement effectué sous forme de parts, le FNB n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif. Afin de maintenir une liquidité suffisante, le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés activement sur des marchés publics et peuvent être facilement cédés pour obtenir des liquidités. En outre, le FNB conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à ces fins.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, tous les passifs financiers du Fonds présentaient des échéances inférieures à trois mois.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds qui visent des titres cotés sont réglées et payées à la livraison, par l'intermédiaire de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'est effectuée

que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement est effectué à l'achat, une fois que les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le Fonds a également conclu des contrats de change à terme qui sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain (perte) latent sur contrats à terme.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et soumise à une réglementation.

Juste valeur des instruments financiers
Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir, des prix) ou indirectement (à savoir, des dérivés de prix);
Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs ci-dessous.

Les transferts entre les différents niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont présumés avoir été effectués au début de la période de référence.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2016				
	Niveau 1 ($)	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**	**Totaux ($)**
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	19 040 131	-	-	19 040 131
CAAE	3 417 454	-	-	3 417 454
Total des actifs financiers	**22 457 585**	**-**	**-**	**22 457 585**
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Options	(68 959)	-	-	(68 959)
Contrats de change à terme	-	(395 270)	-	(395 270)
Total des passifs financiers	**(68 959)**	**(395 270)**	**-**	**(464,229)**

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2015				
	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Totaux ($)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	16 941 446	-	-	16 941 446
CAAE	4 465 793	-	-	4 465 793
Total des actifs financiers	**21 407 239**	**-**	**-**	**21 407 239**
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Contrats de change à terme	-	(289 117)	-	(289 117)
Total des passifs financiers	**-**	**(289 117)**	**-**	**(289 117)**

Le Fonds ne détenait aucun titre relevant du niveau 3 au 31 décembre 2016 ou au 31 décembre 2015 et il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.

La valeur des actions et des options est basée sur les cours. La valeur d'un contrat de change à terme se base sur la différence entre le taux du contrat et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliquée au montant notionnel ajusté du risque de contrepartie.

Risque de concentration
Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds selon les régions et catégories.

Régions

Au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
Pays de l'émission	**$***	**% de l'actif net**	**$***	**% de l'actif net**
États-Unis	20 185 576	90,4	19 130 430	90,2
Canada	2 203 050	9,9	2 276 809	10,7
Total	**22 388 626**	**100,3**	**21 407 239**	**100,9**

* En dollars canadiens

Secteurs d'activité (pourcentages de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	% de l'actif net	% de l'actif net
ACTIONS		
Énergie	100,6	100,9
OPTIONS		
Énergie	(0,3)	-
Total	**100,3**	**100,9**

8. RABAIS DE COURTAGE

Les commissions de courtage payées à certains courtiers peuvent couvrir, en plus du coût des services de courtage liés aux opérations sur titres, des services d'analyse de placements fournis au gestionnaire des placements. Les commissions versées aux courtiers pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 ne comprennent pas de services d'analyse de placements.

Energy Leaders Plus Income ETF
(Anciennement Energy Leaders Plus Income Fund)

Head Office

710 Dorval Drive, Suite 209
Oakville, ON L6K 3V7
Phone Number: 416.649.4541
Toll Free: 866.998.8298
Fax Number: 416.649.4542
Email: info@harvestportfolios.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.

HARVEST
PORTFOLIOS GROUP